



Achat d'une propriété après une liquidation judiciaire

Par **perraud**, le **25/09/2008** à **15:26**

après avoir subi une liquidation judiciaire dans le milieu agricole, mon mari et moi sommes de nouveau salariés et gagnons bien notre vie. Pouvons-nous maintenant envisager l'achat d'une propriété et si oui avons nous un délai à respecter après la date de clôture de liquidation?
merci de votre réponse

Par **Upsilon**, le **25/09/2008** à **16:15**

Bonjour et bienvenue sur notre site!
Tout d'abord, le premier réflexe est de vous reporter au jugement rendu lors de la liquidation judiciaire.
Ensuite, rapprochez vous d'un notaire en lui expliquant la situation, il vous donnera tous les détails !
Cordialement,
Upsilon.

Par **perraud**, le **25/09/2008** à **18:55**

si je me suis adressée à vous c'est justement pour éviter de m'adresser à un notaire